

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2013

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 09
A délibéré : 12

L'an deux mil treize, le treize septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur *André MATHEZ*, Maire,

Convocation du :
06 septembre 2013

Etaient présents : **Mmes GUILLEMIN. ZOBENBULLER. ETIENNEY. THIEBAUT.**
Mrs BOGNON. COUTURIER. JANIN. MATHEZ. SIMAO.

Secrétaire de séance :
José SIMAO

Absent non excusé : Me PELLET LAMBERT Aline
Absents excusés :
M. Guisepppe IANNUCCI donne pouvoir à Me THIEBAUT Marie-Claude
M. Jean-Pierre VIENT donne pouvoir à M. André MATHEZ
M. Hubert FOLIN donne pouvoir à M. Claude BOGNON

Reçue en préfecture et
Certifiée exécutoire
Le 18 septembre 2013

Madame THIEBAUT remarque que le résultat du vote de l'arrêté du PLU, n'a pas été notifié sur le compte rendu du 12 juillet et souhaite que celui-ci soit annoté.
Le résultat est le suivant : 03 voix contre – 09 voix pour.

01-OBJET DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL AU GRAND SAUCOIS :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de Monsieur Jacques KLOETTY, domicilié au Grand Saucois, sollicitant l'abattage des grands arbres bordant sa propriété, ceux-ci provoquant un hivernage sérieux et un désagrément de vie fort important.

Il propose au Conseil municipal trois possibilités dont l'une serait l'acquisition d'une partie de la parcelle ZH 81 appartenant à la commune.

L'exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,
- refuse de vendre une partie de cette parcelle,
- autorise Monsieur Kloetty à entreprendre l'abattage des arbres qui seront marqués par la commission des bois.

02-OBJET : INTERRUPTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN AGGLOMERATION :

Dans le cadre des politiques environnementales et plus précisément des économies d'énergie, défini par le ministère de l'environnement, le conseil municipal décide d'interrompre l'éclairage public de minuit à six heures.

Cette décision est prise à titre d'essai et pour une durée de 09 mois à compter du 10 octobre prochain.

A l'issu de cette période, un bilan sera effectué et le conseil municipal délibérera sur le maintien ou l'annulation de cette décision.

N° 03 OBJET : PARTICIPATION AU F.A.A.D. :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (F.A.A.D.)

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur cote part sur la base de 0,30 € par habitant.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal décide :
. de participer au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

N° 04 OBJET : PARTICIPATION AU F.S.L.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de solidarité pour le logement, (F.S.L.).

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur cote part sur la base de 0,61 € par habitant.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal décide :
. de participer au Fonds de solidarité pour le logement.

N° 05 OBJET : VALORISATION DES LOCAUX MIS A DISPOSITION :

Suite à la dissolution du Syndicat de l'Ecole Intercommunale et au transfert de la compétence scolaire, péri et extra scolaire à la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche, le conseil municipal décide de reconduire le même mode de calcul pour la valorisation des locaux appliqué par le Syndicat scolaire pour l'utilisation de la salle polyvalente dans le cadre des activités péri et extra scolaire.
Celle-ci sera calculée par année scolaire, comme suit (réf. CAF) :

Surface x 60 € x % d'occupation journalière x nombre de jours d'occupation/230 jours

La somme forfaitaire journalière sera actualisée en fonction des tarifs CAF, à chaque année scolaire.

DIVERS :

①PROPOSITION ERDF :

La commune élabore actuellement son PLU et développe de nouvelles zones, principalement destinées à l'habitat.

Afin d'appréhender l'aménagement du réseau électrique qui sera nécessaire à ce projet, une pré-étude raccordement nous est proposée par ERDF.

Le conseil municipal reporte sa décision à lors de la phase finale du PLU.

②REPLACEMENT DES BUTS DE FOOT :

Monsieur le maire présente le rapport de vérification périodique des équipements du stade. Il s'avère que les buts de foot n° 03 et 04 ne peuvent pas être maintenu en service.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de les remplacer et demande au Club Vétérans d'entretenir les cages de buts 01,02, 05 et 06.

③REHABILITATION AQUEDUC CHEMIN DE MONCEY :

Le maire informe de la nécessité d'engager la réfection de l'aqueduc chemin de Moncey endommagé par le passage d'eau de ruissellement. L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité décide d'engager ces travaux.

④PLU :

Le conseil municipal est informé de l'avancement des travaux du PLU.

⑤TRAVAUX 2014 :

Les travaux non réalisés sur l'exercice 2013, sont reportés en 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.